PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AOUT 2018

***Présents** : Guillaume HUGUES, Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Frédéric WISNIEWSKI, Alain JUNG, Magali GUEIDAN et Rudolph BERETTA.*

***Absents excusés :** Stéphanie BUA et Didier MELLAREDE*
Hervé SAUVAIRE, ayant donné procuration à Guillaume HUGUES

Date de la convocation : 23 août 2018

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Guillaume HUGUES, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 juin 2018 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.

Est nommée secrétaire de séance, Nathalie CUOZZO

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- *Délibération renforcement BT poste Carrierasses et enfouissement réseaux – Route départementale 6110*
- *Délibération servitudes de passage canalisations BRL*
- *Délibération approbation convention télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité*
- *Questions diverses*

Délibération renforcement BT poste Carrierasses et enfouissement réseaux – Route départementale 6110

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux RD 6110 tranche 1- renforcement du réseau électrique issu du Poste Carrierasse, s'élevant à 60.540 € HT et pris en charge à 100 % par le SMEG. Après discussion, le conseil municipal approuve ce projet et autorise monsieur le Maire à viser tout document concernant ce projet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération servitudes de passage canalisations BRL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de maître Salindre à Lédignan, demandant à la commune de prendre une délibération autorisant la servitude de passage sur les parcelles A23, 418 et 425 au profit de la société BRL. Après discussion, le conseil municipal, autorise cette servitude de passage.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Décision approbation convention télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité, le ministère de l'intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics locaux. Après discussion, le conseil municipal approuve le principe de télétransmission des actes administratifs et autorise monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et les services de l'état.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- *Validation plan de circulation pendant les travaux de la RD 6110*
- *Relancer l'entreprise Daudet pour les travaux d'électricité dans le temple*
- *Validation devis Riou pour contrat d'entretien climatisations mairie et foyer*
- *Organisation journée 100 pour sang Festa*
- *Véhicule mairie : recherche toujours en cours*

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Le Maire, *Les membres du Conseil Municipal,*

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)